

Le syndicat des cadres A

CGC FINANCES PUBLIQUES

Groupe de travail ministériel éco-responsabilité

SYNTHESE ET ANALYSE

Le second groupe de travail (GT) « éco-responsabilité » s'est tenu le 7 juin 2024.

La circulaire n°6425/SG du 21 novembre 2023, a pour objectif de faire évoluer le plan mobilité.

L'administration précise que les clauses environnementales sont responsables et sociales. Elles ont pour objectif de s'adapter aux changements climatiques et non pas de faire des économies.

1- Achats responsables

Au sein du MEF, les achats 2023 représentent 3,31 milliards d'euros soit 14% des achats de l'État. Ils sont en augmentation de 6,2 % en montant par rapport à 2022.

C'est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre (GES) avec 42 % des GES du Ministère.

Les clauses environnementales se sont développées dans les marchés publics ces dernières années : 95 % des marchés du MEFSIN les intègrent désormais (exemple: les prestataires doivent réduire les déchets, les trier ou équiper les chantiers pour l'évacuation en tenant compte des normes environnementales...).

Le système de clauses, est appelé à se généraliser. Le plan ministériel achat 2024-2026, en cours de renouvellement, intégrera les dispositions sur le développement durable dans le cadre du plan national des achats durables (PNAD). Le plan ministériel achat synthétisera les obligations réglementaires pour les rendre mieux applicables avec un kit et des modèles de clauses types par segment d'achat.

Des actions de formation pour les acheteurs et formateurs relais sont réalisées.

Il y a également un déploiement de groupes de travail « achat » pour élaborer les contrats comprenant les clauses de développement durable et aménager un mode de suivi.

Des indicateurs de suivi sont prévus dans le plan ministériel, mais aucune sanction n'est prévue.

Les MEF ont obtenu le 5 décembre 2023 (remis le 27 mars 2024) la certification du label RFAR (Relations fournisseurs et achats responsables), mettant en valeur la construction de relations éthiques et équilibrées avec les fournisseurs et le renforcement des achats durables.

La Fédération CFE-CGC souligne l'importance qui s'attache à insérer des clauses environnementales dans les marchés publics, tout en vérifiant le respect de ces clauses, via un système de notation d'éco-responsabilité des fournisseurs. Notre fédération demande d'intégrer plus précisément la notion de durabilité avec l'aide de formations.

2 - Chantiers « Énergie » et « immobilier »

L'administration explique que la maturité du sujet de l'éco-responsabilité est au cœur de la feuille de route en matière de rénovation des bâtiments : 3 400 bâtiments composent le parc immobilier du MESFIN pour une surface brute utile (SUB) 5,1 millions m² ce qui représente 2,5 % des bâtiments et 6,8 % des surfaces du parc des services de l'État. La DGFIP occupe 73 % des surfaces.

La démarche BEGES (bilan d'émission de gaz à effet de serre) est un dispositif obligatoire depuis 2010 permettant de mesurer le « poids carbone », c'est-à-dire le volume de GES émis par une personne mo-

rale sur le territoire national au cours d'une année. Cette démarche comprend un plan de transition, présentant les objectifs, les moyens et les actions envisagées pour réduire les émissions de GES, jusqu'au bilan triennal suivant, rendu public et déposé sur la plateforme de l'ADEME.

L'objectif pour le MESFIN est la maîtrise et la réduction des consommations d'énergie immobilière qui représentent 17 % de son BEGES. Le suivi des clauses et le pilotage des projets sont effectués avec la mise en place de la norme ISO 9001 pour certaines opérations immobilières.

Le décret dit « tertiaire », article 175 de la loi ELAN du 23 novembre 2018, contraint de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale, pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation, de 40% en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à l'année référence (2019 pour le ministère).

Le décret dit « BACS » fixe les obligations en matière de gestion technique bâtiminaire (GTB) selon la puissance énergétique installée pour le bâtiment. Le but est d'optimiser les contrôles des flux pour économiser l'énergie, tels que la diminution du chauffage ou la régulation des lumières selon les horaires de présence.

Les GES émis par le parc immobilier au MESFIN sont des émissions liées au gaz à 55 % et à 31% à l'électricité. Les émissions de GES sont tendanciellement en baisse entre 2019 et 2023 pour le MEFSIN, malgré le rebond (post-Covid) observé en 2021. La baisse de consommation d'énergie constatée est globalement de 20 %. La baisse est liée à la diminution du parc immobilier et à la mise en œuvre du plan de sobriété.

Le dernier appel à projets, pour 3 types de mesures (études et actions transversales, travaux à gains énergétiques rapides et rénovations lourdes), comprend 451 dossiers déposés sur le périmètre MEFSIN pour un montant total de travaux de 843 M€ avec un gain énergétique de 83 GWH. Son financement, DIE et Ministères, est encore en faveur du MESFIN car supérieur de 10 % à 15 % au parc en volume.

Par ailleurs le MESFIN participe au **concours CUBE ETAT** (concours Usage Bâtiments Efficaces). Ce concours met au défi des économies d'énergie, sans gros travaux, utilisant tous les leviers d'efficacité et de sobriété énergétiques possibles, avec pour seul arbitre le compteur d'énergie.

La participation du ministère à ce concours en 2021-2022, incarnée par exemple par le site de Chevaleret, a démontré qu'une optimisation de la gestion des installations techniques au travers d'actions simples et peu coûteuses (exemples: reprogrammation d'une régulation, changement de paramétrage d'une consigne) peuvent conduire jusqu'à 9% d'économies d'énergie.

Pour l'édition 2023-2024, le ministère compte 18 projets retenus dans 14 départements.

La CFE-CGC prend acte du travail effectué mais s'interroge sur les futures coupes budgétaires et leurs conséquences. Quid du futur budget pour ce dossier?

Nous soulignons l'importance qui s'attache aux analyses qui intègrent tous les aspects, y compris les dépenses énergétiques induites par le télétravail au domicile des agents.

Nous rappelons par ailleurs l'importance de l'information et de la pédagogie pour faire entrer dans le quotidien l'importance des « petits gestes ».

Nos fédérations questionnent l'administration sur la classification des bâtiments par catégorie et les conclusions qui suivront. Quel est le calendrier programmé ?

S'agissant des espaces bâtimentaires libérés (bureaux), il serait judicieux de les réhabiliter en logements aux normes « basse consommation » et de les proposer en location aux personnels du ministère.

3 - Formation

L'administration fait un rappel du dispositif « formation à la transition écologique ».

Pour le MEFSIN, le public cible comprend dans un premier temps 2 650 cadres A+ en poste.

Chaque cadre A+ doit participer à :

- deux ateliers d'une durée d'une demi-journée chacun (atelier 1 : « Sensibilisation aux enjeux écologiques » et atelier 2 : « Comprendre les leviers accélérateurs de la transition écologique ») ;
- trois conférences-débats d'environ 2H30, sur le climat, la biodiversité, les ressources naturelles ;
- une visite de terrain, auprès d'un acteur local engagé dans la transition écologique ;
- un atelier de « passage à l'action », d'une durée d'une demi-journée. Cet atelier réunit cadres A+ et A, dans une logique de collectif de travail. Ils doivent rédiger ensemble une feuille de route comprenant 3 ac-

tions efficaces et pertinentes qui contribuent au plan de transformation écologique de l'État. Les visites n'ont pas commencé et l'atelier test final est réalisé actuellement,

Le déploiement de formateurs internes est en cours (160 personnes du Ministère concernées). Des ateliers sont déjà réalisés en interne avec des retours positifs. Une généralisation de ce dispositif est prévue.

Le format du déploiement pour tous les agents est en cours de décision. L'IGPDE y participera. Les sessions "tous agents" seront déployées de 2025 à 2027.

L'IGPDE propose par ailleurs la « fresque du numérique » et des formations sur les achats écoresponsables.

Les fédérations UNSA et CFE-CGC soulignent la qualité et l'importance de ces formations, malgré le scepticisme de certains concernant ces questions. Nous insistons pour faire accélérer le déploiement de cette formation pour tous les agents du MEFSIN.

L'administration précise, suite à nos interventions, qu'il y a effectivement des retours de « climato-sceptiques » parmi ses cadres. L'atelier test final actuel est l'étape la plus délicate.

L'encadrement supérieur a été privilégié : il s'agit d'une décision politique, car ces cadres sont par nature conduits à diffuser les orientations à leurs équipes.

4 - « Fonds Vert de l'État » (FVE) et « Bercy vert »

Le **FVE** est un nouvel instrument budgétaire dédié au financement des plans de transformation écologique des administrations de l'État. Les principes figurent dans la circulaire n°6425/SG du 21 novembre 2023.

En 2024, 25 millions d'euros ont été obtenus et sont dédiés au « Fonds Vert de l'État » en priorité pour les thématiques de mobilité durable, d'alimentation ou de sobriété hydrique.

- Après consultations des directions, les demandes de cofinancement formulées par le ministère ont été communiquées, notamment vis-à-vis des objectifs de la loi EGALIM, pour former 77 cuisiniers en Région, former à l'éco-conduite, acheter des logiciels ou des équipements pour comptabiliser le tri des déchets et réaliser des actions de sobriété hydrique. Le « verdissement du parc auto » n'a pas été obtenu, faute de moyens suffisants.

- La deuxième campagne de l'appel à projets « **tous acteurs de Bercy vert** » a donné lieu au dépôt des projets sur une plateforme :

- 3 100 agents sont actifs sur la plateforme dédiée, avec mutualisation des échanges par webinaires ;

- au 29 mars, 292 idées étaient présélectionnées par le réseau des correspondants « Bercy Vert » locaux, avec l'appui des experts de SIEP, sur les 526 idées déposées sur la plateforme ;

- les deux thématiques retenues en 2024 sont les mobilités douces et la biodiversité (dont l'eau) ;

- 13 directions et 85 départements sont représentés ;

- la cérémonie d'annonce des lauréats et de lancement officiel des projets est prévue le 21 juin 2024.

Les fédérations UNSA et CFE-CGC prennent acte du développement de « Bercy vert ». Nous insistons sur la nécessité de véritables actions, telles que le déploiement de parcs à vélos en nombre suffisant mis à disposition des agents et surtout sur le remboursement intégral des forfaits transports en commun.

Le syndicat des cadres A, vous informe, sans polémique.

**Il vous représente, vous soutient
et vous défend au mieux de vos intérêts.**